

# MODIFICATION DE LA GESTION DES ESPACES VERTS

## CONTEXTE

En 2012, la commune de Villiers-en-Bière (225 habitants, 3 employés communaux et 1 secrétaire de mairie) s'est engagée dans une démarche visant à réduire l'impact de la gestion de ses espaces verts sur l'environnement, notamment dans le but de protéger les nappes souterraines, les cours d'eau et la nature environnante.

Avant la modification de la gestion des espaces verts, la commune avait réalisé de nombreux aménagements comme la plantation d'arbres (pour l'aspect paysager ayant pour conséquence de favoriser la biodiversité), la création de massifs au sol demandant peu d'entretien et le fleurissement de la commune avec des vasques suspendues.

Cette initiative a été pilotée par le Maire de la commune en partenariat avec un adjoint au Maire, un adjoint technique et avec l'aide du Conseil Général 77, du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais et d'un bureau d'études.

## OBJECTIFS

Accroître l'efficacité de la gestion des espaces verts.

Développer une gestion des espaces verts moins impactante pour l'environnement.

Faciliter l'obtention de subventions contenant des critères environnementaux.

Signature de la charte du PNR.

Réalisation d'un diagnostic par un bureau d'études dans le cadre de l'engagement avec le PNR.

Sensibilisation des administrés à l'utilisation raisonnée de l'eau et à celle des produits phytosanitaires (par l'exemple et via des articles dans le journal communal).

Mise à disposition des « produits » de la gestion des espaces verts (notamment broyat) aux administrés.

## DESRIPTIF TECHNIQUE



## ACTEURS



### **Pilote :**

Le Maire et un adjoint au Maire.

### **Partenaires internes ou externes :**

Un adjoint technique, le Conseil général du 77, l'Agence de l'eau, le Parc national régional du Gâtinais, un bureau d'études (Urban Éco).

### **Temps passé sur l'action :**

Peu de temps a été nécessaire au pilotage et à la concrétisation de l'action en interne dans la mesure où cette action s'est inscrite dans le volume horaire normal du fonctionnement de la mairie. L'action n'a pas été identifiée en amont comme étant une action éco-responsable. Elle allait dans le sens du développement normal de la commune.

## DONNÉES FINANCIÈRES



### **Coût total avant l'opération :**

Aucun diagnostic n'a été réalisé avant la mise en œuvre de l'opération pour identifier d'éventuelles économies que pourrait réaliser la commune dans la mise en œuvre de l'action. Cela s'explique par le fait que l'objectif premier de l'action n'était pas de réaliser des économies.

### **Coût total de l'opération**

Différents achats ont été réalisés :

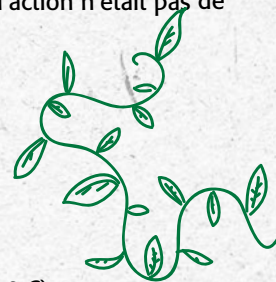
- brûleur à gaz pour le désherbage : entre 300 et 500 €
- broyeur pour valoriser les « déchets » d'élagage : environ 11 000 €
- citerne de récupération d'eau de 10 m<sup>3</sup> : 14 950 €

### **Financement extérieurs**

Subventions de l'Agence de l'eau (environ 3 650 €) et du Conseil général du 77 (environ 2 400 €).

### **Bénéfices pour la collectivité**

À priori aucun bénéfice direct lié à la mise en œuvre de l'opération. Néanmoins, cette opération est bénéfique pour la commune dans la mesure où elle permet de satisfaire les critères environnementaux demandés dans de plus en plus de subventions.



## SUIVI ET ÉVALUATION



### **Indicateurs :**

Aucun indicateur n'a été mis en place car l'opération n'a pas été mise en œuvre comme une action en tant que telle. Son développement s'est fait dans le cadre du fonctionnement normal du service technique de la commune.

### **Résultats :**

Même si aucun indicateur ne permet de mesurer les résultats de l'opération, les élus ont noté que le nombre d'administrés compostant leurs déchets verts a augmenté (compost en tas ou en composteur individuel).

## CONDUITE DE PROJET



### **Facteurs de réussite :**

Mise à disposition des « produits » (du broyat notamment) aux administrés, ce qui a permis une meilleure acceptation des modifications liées à la gestion des espaces verts (fauchage tardif, nouvelle tonte des espaces verts, etc.)

Intégration de ces actions dans le flux général des activités et de la dynamique « verte » de la commune (plantation de 21 acacias en bordure de village, 90 poiriers anciens entre deux villages et création d'un verger où les administrés peuvent se servir librement quand les fruits sont mûrs).

### **Difficultés :**

Faire accepter le projet et ses répercussions aux administrés. En effet, en adoptant le fauchage tardif, le non désherbage systématique et d'autres pratiques similaires, l'apparence de la commune a été modifiée et il a été difficile de le faire accepter aux administrés.

Mobiliser les agents pour qu'ils adoptent de nouvelles méthodes de travail.

Recruter occasionnellement une personne extérieure pour la période de très grande activité (juin).